

**ATTESTATION DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE JOURNEE FAMILIALE INDIVIDUELLE**

**DATE DE LA SORTIE :** ...../...../.....

**NOM DU PARC D'ATTRACTION OU DU MUSEE :** .....

**Merci de joindre les billets d'entrée**

**NOM PRENOM DE L'ADHERENT :** .....

Service ou établissement : .....

N° Poste/téléphone : .....

accompagné du conjoint : .....

et/ou des enfants (prénoms et dates de naissance) : .....

.....

.....

**Montant total acquitté :** .....

Prix billet adulte : ..... Prix billet enfant : .....

**Je reconnais ne bénéficier d'aucune participation financière**

Fait à

(signature de l'adhérent)

**Rappel du chapitre XIII du règlement intérieur :**

La prestation financière du COS est accordée 2 fois par an aux adhérents et ayants-droit qui entreprennent une sortie familiale à titre individuel (hors concert, spectacle, théâtre) les conditions suivantes :

- l'adhérent principal doit participer personnellement à la sortie,
- la sortie doit avoir lieu en France métropolitaine y compris la Corse,
- le remboursement se fera dans la limite de 16 € sur la base d'un billet dont le tarif est supérieur à 8 € (exemple : prix du billet 60 € => 40 € X 40% soit un remboursement de 16€)
- le déplacement et l'hébergement sont exclus de cette prestation,
- les spectacles sont exclus de cette prestation,
- en cas de billet pour un week-end, la prestation sera équivalente à 2 sorties,
- le remboursement ne pourra se faire que sur justificatif indiquant clairement le montant de la prestation.
- Lorsque des billets proviennent d'une sortie organisée ou proposés par le COS avec une participation (concerts, spectacles ou événements sportifs), il n'est pas possible de « représenter » ces billets en vue d'obtenir une participation supplémentaire.

**Partie réservée au secrétariat du COS**

Montant de la participation : ..... x 40 % = .....

Réglé par virement du ...../...../.....

